

# PROTOCOLE STAND DE TIR A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Sur proposition de la Commission Grand Gibier, le Conseil d'Administration de La Fédération des Chasseurs de la Sarthe a fixé les conditions d'utilisation du stand de tir :

- L'obligation de la présence d'un technicien de la Fédération pour veiller au bon fonctionnement et l'utilisation du stand de tir. La présence d'un technicien permettra de rappeler les règles de sécurité dans le maniement des armes.

- Le stand est uniquement géré par la FDC 72 mais avec possibilité de signer des conventions avec les différentes associations.

- Le stand est non ouvert au public, il est réservé uniquement aux chasseurs ayant pris leurs validations en Sarthe.

- Ce stand sert uniquement pour le ciblage des armes et la possibilité pour le chasseur d'apporter lui-même les corrections à faire si nécessaire sans aide extérieure.

- Il est proposé d'utiliser ce stand 1 jour par semaine uniquement en septembre et 2 demi-journées par mois le reste de l'année, selon le calendrier prévu.

- Des groupes de 10 maximum seront requis par demi-journée.

- Les inscriptions se font uniquement au guichet de l'accueil de la Fédération. A chaque inscription, la validation en cours avec assurance sera demandée.

- Une participation financière de 20 € sera réglée à l'inscription du participant, et 10 € pour un jeune chasseur (la première année après l'obtention de son permis).

- La FDC 72 se réserve le droit de refuser l'accès pour des raisons de formation ou travaux non prévus au planning. L'utilisateur devra donc contacter la FDC 72 15 jours avant l'évènement pour confirmer la disponibilité des installations.

Ce protocole a été validé au Conseil d'administration du 3 mars 2022.

Le Président de la Commission Grand Gibier

D.PALAYRET



Le Président de la FDC72

HJ DE CAUMONT LA FORCE

